



Plan  
Régional  
Insertion  
Travailleurs  
Handicapés

#**activateur**  
**de progrès**  
emploi&handicap

## DOSSIER DE PRESSE

### PROGRAMME DE LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2018

Plus d'information sur : [www.prithguadeloupe.org](http://www.prithguadeloupe.org)

## Une semaine de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap

- **Du 19 au 25 novembre**, comme chaque année, la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées mobilise, les employeurs publics et privés, les personnes handicapées, les partenaires de l'insertion, les journalistes et, plus largement, toutes les personnes intéressées par le handicap, autour de trois principaux objectifs :
  - Favoriser la rencontre entre les personnes en situation de handicap, les employeurs et l'ensemble des acteurs du monde économique et social,
  - Faire connaître les avancées et valoriser les expériences positives
  - Faire évoluer les mentalités et lever les idées reçues sur les handicaps.
- En Guadeloupe, des **événements sont organisés tout au long de la semaine** par l'ensemble des acteurs de l'insertion des travailleurs handicapés : jobdating, rencontres interprofessionnelles, Handicafé, présentation des actions nouvelles menées sur le territoire en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap..

### Les Temps forts de la SEPH 2018

- **Du 19/11 au 07 décembre 2018**  
**Job pour tous**  
**Salon virtuel de mise en relation BOETH-Employeurs.**  
**Organisateur :Cap emploi**
- **Du 19/11 au 23 novembre 2018**  
**Un jour un métier en action**  
**Organisateur :Cap emploi**
- **21 novembre**  
**Présentation des CPA - Classes préparatoires à l'apprentissage**  
**Lieu : MFR Sainte Rose**  
**Coordination PRITH et MFR**
- **22 novembre : Handicafé**  
**Lieu : Palais des sports du Gosier**

Organisateur : Adapt-Patrick Gob

- Du 19 au 23 novembre 2018 Présentation et promotion du dispositif Emploi accompagné
- 23 novembre : Matinée institutionnelle de signature de la convention multipartite d'accès à la formation professionnelle ; présentation de l'étude OIH, présentation de l'espace ressources formation du PRITH.
- 27 novembre : Forum de l'achat solidaire  
Auberge de la Vieille tour

◆ Retrouvez le programme détaillé page 5

## Quelques données clés sur l'emploi des personnes handicapées

### *Zoom sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées :*

La loi du 10 juillet 1987 qui a mis en place l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) suivant laquelle toutes les entreprises de 20 salariés ou plus, qu'elles soient publiques ou privées, ont obligation d'employer (à temps plein ou à temps partiel) des travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la proportion de 6% de l'effectif total de salariés.



**La loi offre aux employeurs plusieurs moyens pour satisfaire à cette obligation d'emploi :**

- Employer des personnes en situation de handicap
- Accueillir des stagiaires en situation de handicap
- Sous-traiter auprès des secteurs protégés ou adapté
- Conclure un accord de groupe, d'entreprise ou d'établissement
- Verser une contribution à l'Agefiph

Depuis 1987, **le taux d'emploi des personnes handicapées progresse régulièrement** d'année en année comme le nombre de salariés handicapés. Les résultats sont donc encourageants et montrent une évolution positive de l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail.

**L'accès à l'emploi reste cependant structurellement difficile pour les personnes reconnues handicapées :** seulement 43% d'entre elles sont en situation d'activité en France et elles ont trois fois moins de chances d'être en emploi que les personnes non handicapées ayant les mêmes caractéristiques.<sup>1</sup>

Les politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées ont connu récemment un nouvel élan avec notamment la signature en novembre 2017 de la nouvelle convention multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap et les dispositions en faveur de l'accès à la formation et l'emploi des travailleurs handicapés de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Parmi les dispositions nouvelles en faveur de l'emploi des personnes handicapées :

- **des mesures pour développer les compétences des personnes en situation de handicap** avec notamment un accès simplifié à l'apprentissage et un effort particulier en matière de formation professionnelle dans le cadre du Plan d'investissement compétences et via le CPF
- **des mesures pour mobiliser les employeurs et développer l'emploi des personnes handicapées** à travers la rénovation de l'obligation d'emploi des personnes handicapées, la simplification des démarches des employeurs et un soutien renforcé au secteur adapté
- **des mesures pour sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées** avec notamment la fusion des offres de service d'accompagnement vers l'emploi et de maintien en emploi (Cap emploi) et la mise en œuvre de dispositifs nouveaux tel l'emploi accompagné

<sup>1</sup> Source : DARES Analyses n°032, mai 2017. Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ?

### Les chiffres au niveau national

- **2,7 millions** de personnes en âge de travailler déclarent disposer d'une reconnaissance administrative du handicap
- **938 000** personnes en situation de handicap en emploi
- Plus de 80 % des travailleurs handicapés en emploi exercent leur activité dans un cadre d'emploi ordinaire
- Le taux d'emploi direct des TH atteint **3,4 %** en ETP dans les établissements privés assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et **5,49 %** dans le secteur public.
- Le taux de chômage des personnes handicapées (19 %) est deux fois supérieur à la moyenne nationale (10 %) : 513 505 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à Pôle emploi fin 2017 (+ 4,7 % en un an).

## Insertion et handicap en Guadeloupe : chiffres et enjeux clefs

- **Une augmentation des déclarations de situations de handicap** : on ne connaît pas le nombre total de personnes disposant d'une reconnaissance administrative du handicap mais les chiffres annuels relatifs au nombre d'accords délivrés par la MDPH sont en forte augmentation depuis 10 ans : + 92 % pour la RQTH et + 56 % pour l'AAH entre 2010 et 2017<sup>2</sup>. Entre 2016 et 2017 on peut constater une forte augmentation (+ 84%) du nombre de RQTU accordées à des publics jeunes de moins de 20 ans.
- **L'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap est déjà une réalité en Guadeloupe** :
  - **Un taux d'emploi en hausse dans les entreprises privées** avec 2,20% d'emploi de travailleurs handicapés en 2017 (2,15% en 2016) et 227 employeurs assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dont 30% atteignent le taux légal de 6%.
  - **Une légère baisse de l'emploi de personnes handicapées dans le secteur public avec 514 travailleurs handicapés en emploi** (- 4% en cinq ans) et un taux d'emploi de 2,94% en 2016 (0,9% dans la FPE, 3% dans la FPT et 3,15% dans la FPH)
- **Les marges de progression sont encore importantes dans le secteur privé comme dans le secteur public**
  - Dans le **secteur privé** le taux d'emploi est encore éloigné de la cible des 6% : 2,20 % (3,4% au niveau national)
  - Dans le **secteur public** parmi les 61 employeurs assujettis au 1er janvier 2016, seuls 28 atteignent les 6% de TH
- **Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap est en augmentation constante**
  - La Guadeloupe compte **2082 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi** inscrits à Pôle emploi au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 13,8% en 1 an. Ils représentent 3% des demandeurs d'emplois tous publics.  
*Cependant la croissance de la demande d'emploi des BOE ne reflète pas forcément une détérioration prononcée du marché du travail pour ce public, mais potentiellement **une augmentation des démarches d'insertion**, y compris d'inscription à Pôle emploi, corrélée à l'augmentation des déclarations de situations de handicap auprès de la MDPH.*
  - Les personnes handicapées, dont le taux de chômage est deux fois plus élevé que le tout public, présentent des difficultés d'insertion plus fortes (âge élevé, plus faible niveau de formation, forte ancienneté d'inscription au chômage).
- **Les principaux enjeux** :
  - **Améliorer/renforcer l'accès à la formation** et à la qualification des PH ainsi que l'accès à l'alternance ;
  - **Informer/sensibiliser /accompagner les entreprises pour lever** les freins à l'embauche notamment dans les PME/TPE qui ne sont pas dotées de structure RH développée, ...)
  - **Faciliter les transitions entre l'éducation et l'accès au 1<sup>er</sup> emploi**

<sup>2</sup> En 2017 : 2421 accords RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et 4 500 attributions d'AAH (Allocation pour Adulte Handicapé)

Pour en savoir plus :

<https://www.prithguadeloupe.org/ressources/chiffres-clés-du-handicap-en-guadeloupe/>

## Le PRITH Guadeloupe

- **Pour répondre à ces enjeux le PRITH Guadeloupe - Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés** exerce une fonction de coordination des partenaires du handicap, de mobilisation des employeurs et de passerelles entre institutionnels et monde économique sur l'ensemble du parcours des personnes : formation, insertion, maintien dans l'emploi.
- **Piloté par la Dicccte et l'Agefiph le PRITH :**
  - promeut la réalisation de projets concrets autour de quatre axes d'intervention : accès à l'emploi ; accès à la formation ; maintien dans l'emploi ; mobilisation des employeurs ;
  - soutien des actions d'information/ communication en direction des employeurs, des partenaires et des personnes handicapées (site internet, cycle de témoignages vidéo de PH en emploi, SEPH ...)
  - d'observatoire des données sur le handicap et l'emploi.
- **Les partenaires du PRITH Guadeloupe :**

Pour en savoir plus sur les actions du PRITH et le plan d'action 2018 :

<https://www.prithguadeloupe.org/le-prith/le-plan-d-action/>

**LUNDI 19 novembre**

**Du 19/11 au 07 décembre 2018 : Job pour tous**

Organisateur : OPS cap emploi

Conseiller référent : M. Joël BAPTISTE

Telephone LD : 0590 32 57 96

Portable : 0690 71 03 69

Salon virtuel de mise en relation BOETH-Employeurs.

**MARDI 20 NOVEMBRE**

**Du 19 / 11 au 23 novembre 2018 Un jour, un métier en action**

Organisateur : OPS Cap emploi

Principe : binôme de personnes en situation de handicap au sein des entreprises partenaires afin de découvrir un métier, un emploi, un poste de travail.

Conseiller référent : M. Joël BAPTISTE

Telephone LD : 0590 32 57 96

Portable : 0690 71 03 69

**Mercredi 21 novembre**

**Présentation Classe préparatoire à l'apprentissage**

21 novembre à 10H00

Lieu : aux MFR Sainte-Rose

Organisateur : Coordination PRITH et MFR

Présentation de l'espace ressources formation PRITH

Contact : M. Gustave GACE ( Directeur régional MFR ) : 0690 49 49 73

**Jeudi 22 novembre**

**HandiCafé**

22 novembre- Journée

Lieu : Palais des sports du Gosier

Organisateur : Patrick GOB

Contact : 0690 75 33 15

Partenariat OPS Cap emploi

## Vendredi 23 novembre

### Matinée institutionnelle

23 novembre (10H30-12H30)

Matinée institutionnelle avec la signature de la convention multipartite d'accès à la formation professionnelle

#### 1- Convention multipartite pour l'accès à la formation à 10H30

Lieu : Espace régional Raizet

Organisateur : Région et Comité de pilotage PRITH

#### 2- Présentation étude OIH 11H 00

Organisateur : ARS-OIH Comité de pilotage PRITH

Lieu Espace régional Raizet

#### 3- Présentation de l'espace ressources formation PRITH 12H00

Organisateur : Comité de pilotage PRITH

Lieu Espace régional Raizet

Contact : Coordination PRITH Guadeloupe

Jean-François Bourguignon

Portable : 0690 36 10 87

## Du vendredi 23 au dimanche 25/11

### Mardi 27 novembre 2018 Auberge de la Vieille Tour



### Invitation

L'Agefiph Antilles-Guyane a le plaisir de vous convier aux 2èmes rencontres du Réseau des Référents Handicap :

<b>Vendredi 23 novembre</b> 9h - 12h30 <b>CTM</b> (Collectivité Territoriale de Martinique) <b>Salon de la sous-traitance</b> <b>SEEPH</b> Plateau Roy - Cluny <b>FORT DE FRANCE</b>	<b>Mardi 27 novembre</b> 9h - 12h30 <b>AUBERGE DE LA VIEILLE TOUR</b> Espace Zagaya Montauban <b>LE GOSIER</b>	<b>Jeudi 29 novembre</b> 9h - 12h30* <b>CENTRE SPATIAL GUYANAIS</b> Salle Jupiter <b>KOUROU</b>
---	---	---

Plan d'accès

66

Découvrez les Entreprises Adaptées (EA) et Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) sur le territoire !

Comment mobiliser les contrats de sous-traitance, de fournitures, de prestations de services ou de mise à disposition de travailleurs handicapés ?

Quels avantages à conclure ce type de contrats ?

Quel impact sur la contribution aujourd'hui et demain dans le cadre de la réforme ?

99

Pour tout renseignement : Agefiph Antilles-Guyane - Emilie ROUINVY - 05 96 71 24 63- e-rouinvy@agefiph.asso.fr